

le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DAC 1056 Subvention (217.500 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris Villette (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DAC 669, en date des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Théâtre Paris Villette ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre Paris Villette, 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris au titre de l'année 2014 est fixée à 650.000 euros, euros soit un complément de 217.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 164841 ; 2014_00617

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant relatif à l'attribution de la subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 217.500 euros, sera imputée :
-pour 217.500 euros sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.